

Motion d'ajournement

Je dois vous dire, monsieur le Président, que j'aurais souhaité que, grâce à un programme d'action positive, les pêcheurs de calmar de Terre-Neuve n'aient pas eu à se plaindre de discrimination devant le tribunal des droits de la personne. Ils avaient raison en ce qui concerne leurs droits et leurs prestations, et ils ont obtenu une décision le confirmant.

Je suis vraiment fascinée, monsieur le Président, de voir à quel point un secteur d'activité comme la pêche—sur lequel je ne m'étais jamais beaucoup penchée par négligence—a une influence profonde sur les hommes, les femmes et les enfants, bref sur tous les membres de notre société. J'imagine que cela s'applique aussi bien, dans le sens où on les voit d'une manière très stéréotypée, à l'industrie minière et à l'exploitation forestière qu'à la pêche...

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: Si vous n'arrêtez pas de rire, je vais perdre mes moyens.

M. McCurdy: Vous vous débrouillez très bien.

Mme Finestone: A propos de la question soulevée par mon honorable ami, j'espère qu'il comprendra que les programmes d'action positive sont d'une grande importance pour les familles de la société canadienne, et plus particulièrement pour les familles de pêcheurs.

M. Skelly: Monsieur le Président, la députée a fait un peu d'ironie, je le reconnais, mais son discours est certainement l'un des meilleurs du genre que la plupart d'entre nous aient jamais entendu ici. La députée a fait, à propos de la pêche, d'excellentes réflexions auxquelles nous n'avions peut-être pas songé. Ce discours sur la pêche était vraiment excellent.

Je voudrais poser une question au sujet du principal objectif de cette mesure. Cette dernière accorde au ministre pleins pouvoirs pour répartir les saumons qui valent chacun une dizaine de dollars. Il s'agit donc d'accorder au ministre le pouvoir incontesté ou absolu de répartir de l'argent entre différents groupes, de façon plus ou moins équitable, et c'est là l'un des principaux éléments de ce projet de loi. Plusieurs catégories de pêcheurs se partagent ce poisson. Désormais, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) aura le droit de...

Le président suppléant (M. Charest): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria)—La publicité du gouvernement—a) L'adjudication des contrats. b) La Gendarmerie royale du Canada—On demande si le solliciteur général exigera une enquête immédiate; l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)—La Gendarmerie royale du Canada—a) Le procès du premier

ministre du Nouveau-Brunswick—L'enquête interne. b) Les allégations attribuées au premier ministre provincial; l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—L'UNESCO—L'adhésion et la participation financière du Canada.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fraser: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, c'est également avec grand plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, et surtout des conséquences de cette mesure dans les trois océans qui bordent notre pays. Comme le député qui m'a précédé, j'ai la chance de posséder une certaine expérience de ce secteur et je pense que mon optique et mes opinions personnelles pourront enrichir ce débat.

En 1972, deux ans à peine après mon arrivée au Canada, j'ai eu le privilège de travailler comme matelot sur un grand navire, le bateau de la mission de l'Église Unie, le *Thomas Crosby V*, qui descendait la côte ouest de la Colombie-Britannique. Je m'estimais vraiment privilégié de pouvoir, grâce à ce travail estival, connaître de près le secteur de la pêche de cette province, et surtout celui de la pêche au saumon. Un jour où j'étais affecté aux cuisines, à mon arrivée au travail, à 6 heures du matin, j'ai vu sur le comptoir un magnifique saumon frais de 15 livres qui avait été donné à l'équipage pour le récompenser du travail qu'il accomplissait parmi les pêcheurs de la Colombie-Britannique. J'ai également eu la chance de rencontrer de nombreux pêcheurs commerciaux ainsi que des pêcheurs sportifs et des gens pour qui la pêche était un loisir, un moyen de subsistance, un gagne-pain et un élément essentiel de leur mode de vie. J'ai rencontré des gens dont la pêche était le gagne-pain, surtout des autochtones, mais il y en avait également d'autres qui sortaient en mer dans de petites embarcations et s'adonnaient à la pêche pour nourrir leur famille et arrondir leurs revenus, car les possibilités d'emploi dans leur région étaient plutôt limitées et leurs allocations sociales plutôt maigres. On m'a fait l'honneur de m'inviter à bord d'un bateau commercial que j'ai pu examiner à loisir. Hélas, je ne me rappelle pas s'il était équipé d'une senne ou de filets maillants, car la distinction est importante, paraît-il, et a suscité beaucoup de discussion et quelque désaccord sur la côte de la Colombie-Britannique. J'ai également eu le plaisir de faire la connaissance de pêcheurs qui s'adonnaient à la pêche sportive comme moyen de détente après le travail, comme passe-temps de retraite ou simplement comme loisir.